

COMMUNIQUE DE PRESSE Information réglementée

Le 24 septembre 2014 – avant l'ouverture des marchés
Sous embargo jusqu'à 8h00

Communiqué de presse

Convocation à l'assemblée générale ordinaire Dividende optionnel

Les actionnaires, les administrateurs et le commissaire d'Aedifica SA sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au Thon Hotel Bristol Stephanie, à 1050 Bruxelles, avenue Louise 91-93, le vendredi 24 octobre 2014, à 15H.

L'ensemble des documents relatifs à cette assemblée sont mis à disposition sur le site internet de la société (www.aedifica.be/fr/assemblees-generales-2014) :

- Convocation ;
- Procuration ;
- Ordre du jour.

Les formalités pratiques de participation à l'assemblée générale ordinaire sont décrites dans la convocation.

Comme annoncé précédemment, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale ordinaire la distribution d'un dividende de 1,90 € brut ou de 1,615 € net par action au titre de l'exercice 2013/2014. Dans ce cadre, le conseil d'administration d'Aedifica a décidé d'offrir aux actionnaires un dividende optionnel.

En cas de dividende optionnel, les actionnaires peuvent choisir entre le paiement d'un dividende en espèces ou l'apport de leur créance de dividende nette au capital de Aedifica, en contrepartie de nouvelles actions (ou une combinaison des deux). La créance de dividende qui est liée à un certain nombre d'actions Aedifica existantes donne droit à une nouvelle action Aedifica, à concurrence d'un prix d'émission par action qui peut, le cas échéant, présenter une décote par rapport au cours de bourse (éventuellement un cours moyen pendant une certaine période). Le dividende optionnel offrira la possibilité à Aedifica de conserver une partie du cashflow généré en 2013/2014 – et de l'investir dans sa croissance. De leur côté, les actionnaires peuvent ainsi accroître leur participation dans Aedifica de manière avantageuse.

Les actionnaires seront informés lors de l'assemblée générale ordinaire des modalités concrètes ultérieures du dividende optionnel, notamment du prix d'émission des actions. Les actionnaires bénéficieront d'une période de 14 jours de bourse leur permettant de faire connaître leur choix (choix entre le paiement d'un dividende en espèces, l'apport de leur créance de dividende nette au capital de Aedifica en contrepartie de nouvelles actions, ou une combinaison des deux). Tenant compte de cette

COMMUNIQUE DE PRESSE

Information réglementée

Le 24 septembre 2014 – avant l'ouverture des marchés
Sous embargo jusqu'à 8h00

période de choix et du déplacement de la date de paiement du dividende qui en résultera, le calendrier financier est adapté comme suit :

Dividende – Ex-date	29 octobre 2014 (inchangé)
Dividende – Record date	30 octobre 2014 (inchangé)
Période de choix quant au droit d'apport	31 octobre 2014 jusqu'au 19 novembre 2014
Livraison des nouvelles actions et paiement du dividende en espèces	24 novembre 2014 (au lieu du 31 octobre 2014)

Aedifica est une société cotée belge investissant en immobilier résidentiel. Elle a développé un portefeuille immobilier de plus de 750 millions € autour des axes d'investissement suivants:

- logement des seniors en Belgique et en Allemagne ;
- immeubles à appartements dans les principales villes belges.

Aedifica est une sicafi cotée sur le marché continu d'Euronext Brussels (AED ; Bloomberg (AED : BB) ; Reuters (AOO.BR)).

Sa capitalisation boursière était de 536 millions € au 29 août 2014.

Aedifica fait partie des indices EPRA.

Pour toute information complémentaire

Stefaan Gielens
 CEO



Direct tel: 32 2 626 07 72
 stefaan.gielens@aedifica.be

Jean Kotarakos
 CFO



Direct tel: 32 2 626 07 73
 jean.kotarakos@aedifica.be

Martina Carlsson
 Control &
 Communication
 Manager



Direct tel: 32 2 627 08 93
 Mobile phone: 32 478 67 86 76
 Fax: 32 2 626 07 71
 Martina.carlsson@aedifica.be

